



**ARRETE PRESCRIVANT MISE A L'ENQUETE
PUBLIQUE DU PROJET DE PLAN LOCAL
D'URBANISME**

Le Maire,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-19 et R 123-15 et suivants,
- Vu le chapitre III du Code de l'environnement,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **11 décembre 2012** décidant de la **modification n°1 du Plan d'occupation des sols** ;
- Vu l'ordonnance en date du **23 octobre 2013** de M. le président du Tribunal Administratif de Marseille désignant **M. Marc NICOLAS** en qualité de commissaire enquêteur titulaire et **M. Christian PUJOL**, en qualité de commissaire enquêteur suppléant,
- Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

ARRÊTE :

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de **Modification n°1 du Plan d'Occupation des Sols** de la commune de **VENTAVON** pour une durée de 37 jours du **25 novembre 2013 au 31 décembre 2013**.

Article 2 : Le projet de **Modification n°1 du Plan d'Occupation des Sols** porte sur **des évolutions du hameau de Valenty**.

Article 3 : **M. Marc NICOLAS**, exerçant la profession d'**Expert Judiciaire** a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et **M. Christian PUJOL**, exerçant la profession de Lieutenant Colonel de la Gendarmerie Nationale en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par M. le président du Tribunal Administratif de Marseille.

Article 4 : Le dossier de **Modification n°1 du Plan d'Occupation des Sols**, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de **VENTAVON** pendant 37 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie du **25 novembre 2013 au 31 décembre 2013 inclus**.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur - Enquête publique Modification n°1 du Plan d'Occupation des Sols- Mairie - Le Village - **05300 VENTAVON**.

Le public pourra communiquer ses observations par voie électronique à l'adresse suivante (enquête **Modification n°1 du Plan d'Occupation des Sols**- à l'attention du Commissaire enquêteur) : expert.nicolas@gmail.com.

Article 5 : Le Commissaire enquêteur recevra à la mairie les :

- lundi 25 novembre 2013 de 9h00 à 12h00
- lundi 2 décembre 2013 de 13h30 à 17h00
- mercredi 11 décembre 2013 13h30 à 17h00
- lundi 16 décembre 2013 de 9h00 à 12h00
- mardi 31 décembre 2013 de 9h00 à 12h00

Article 6 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à la mairie le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Article 7 : Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département des Hautes-Alpes et au président du Tribunal Administratif. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant une durée d'un an.

Article 8 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

Article 9 : Le Conseil Municipal est l'autorité compétente pour approuver le projet de Modification n°1 du Plan d'Occupation des Sols après l'enquête publique.

Article 10 : La personne responsable du projet de **Modification n°1 du Plan d'Occupation des Sols** est **Monsieur Roger FEBVRE** Maire de VENTAVON. Les informations pourront être demandées auprès du service de l'urbanisme, en la personne de Mme PIA Sylviane.

Article 11 : Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, demander communication du dossier d'enquête publique à compter de la publication de l'arrêté et pendant toute la durée de l'enquête auprès de la mairie.

Fait à VENTAVON le 04 novembre 2013

Le Maire,
FEBVRE Roger

